

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

---

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 00 minute, le 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille dix-sept (25 septembre 2017), au bureau municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 555 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire  
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller  
Monsieur Gérald Delisle, conseiller  
Madame Diane Morasse Léveillée, conseillère  
Monsieur Michel Sasseville, conseiller  
Monsieur Yves Pagé, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### **2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Autorisation pour signature de la politique de travail

#### **3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 3.1 Autorisation de signature et engagement réservoir eau potable
- 3.2 Installation d'équipement de production d'eau potable

#### **4 AUTRES SUJETS**

- 4.1 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 4.2 Levée de l'assemblée

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures zéro minute (19h00), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2017-09-157** Monsieur Caouette fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Gérald Delisle, appuyé par Mme Diane Morasse Léveillée et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017 tel que proposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **2.1 Autorisation pour signature de la politique de travail**

**2017-09-158 CONSIDÉRANT** que la politique de travail du Service incendie Notre-Dame-de-Montauban est échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette politique sera la même pour la municipalité de Lac-aux-sables et celle de Sainte-Thècle;

**CONSIDÉRANT** que dans cette politique de travail, le conseil est venu définir les obligations de chacun;

Il est proposé par M. Yves Pagé, appuyé par Mme Diane Morasse, Léveillée et résolu, que ce conseil accepte la politique de travail du Service incendie Notre-Dame-de-Montauban telle que proposée;

**QUE** le Maire et le Directeur général soient et sont autorisés à signer la politique de travail.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **3.1 Autorisation de signature et engagement réservoir eau potable**

**2017-09-159 CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban mandate l'ingénieur, la firme-conseils ou le directeur général de la municipalité à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit s'engager à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Il est proposé par M. Gérald Delisle, appuyé par M. Michel Sasseville et résolu que ce conseil autorise l'ingénieur, la firme-conseils ou le directeur général de la municipalité à signer la demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **3.2 Installation d'équipement de production d'eau potable**

**2017-09-160 CONSIDÉRANT** que la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité à mandater l'ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

Il est proposé par Mme Diane Morasse Léveillée, appuyé par M. Michel Sasseville et résolu que ce conseil s'engage à mandater un ingénieur et à entretenir ses installations de production d'eau potable adéquatement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **4 AUTRES SUJETS**

#### **4.1 Période de questions - Parole à l'assemblée**

Début: 19H36

Fin: 19h36

#### **4.2 Levée de l'assemblée**

**2017-09-161** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par M. Jean-Louis Martel, appuyé par M. Gérald Delisle et résolu que la séance soit levée à 19h38.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

---

Monsieur Jean-Guy Lavoie  
Maire

---

Monsieur Benoit Caouette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*" Je Jean-Guy Lavoie, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 26 septembre 2017.*